

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 juillet 2024

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Nicole DELAVILLE - M. Patrick ALBERTOLI - M. Christophe
DEMARQUE - Mme Petra LAURAIN - M. Pascal FERRARD - M. Régis
BELGERI

Excusés :

Mme Yasmine ASKU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE
M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGUE - Mme Agnès JEANMICHEL
Mme Sylvie PALUMBO - M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 28 juin 2024

Début du conseil : 20 h 05

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

- 1 - SDANC : avis sur extension du périmètre
 - 2 - Finances : remboursement crédit relais
 - 3 - Vote des subventions aux Associations
 - 4 - Budget Commune : décision modificative
 - 5 - Eglise - annulation de la convention « facteur d'orgue ».
 - 6 - Eglise - contrat maintenance et entretien de l'orgue
 - 7 - Anciens abattoirs : contrat annuel entretien VMC
 - 8 - Eclairage public : modification des horaires
- Approbation du dernier procès-verbal

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - SDANC : avis sur extension du périmètre (délibération n° 2024.07.05/01)

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 25/2024, les membres du SDANC ont validé l'extension de la compétence d'assainissement sur la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette modification.

2 - FINANCES : remboursement crédit relais (délibération n° 2024.07.05/02)

Un versement du FCTVA de 218 000,00 € a été perçu.

Il serait opportun de rembourser une partie du prêt relais souscrit le 27 novembre 2023 pour financer des opérations d'investissement.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

3 - VOTE des subventions aux Associations (délibération n° 2024.07.05/03)

Monsieur BOUSCHBACHER distribue le tableau récapitulatif proposé pour 2024.

Il rappelle qu'au vu d'un confortable bilan financier d'une association il ne serait pas logique d'octroyer une subvention de fonctionnement à celle-ci. Il rappelle qu'en cas de manifestation déficitaire, la Commune pourra aider les associations selon le bilan.

A l'unanimité les conseillers décident de verser :

- Association Familiale	500.00 €
- Association des parents d'élèves	1.000.00 €
- Chemin faisant : la commune a réglé une table pique nique (1 080,00 €)	150.00 €
- DARNEY Marche	2 500.00 €
- FC Darney Val de Saône	1.000,00 €
- J. S. P. et participation aux frais du projet ARC (500 €)	100.00 €
- Maquis de Grandrupt	1 500.00 €
- M.P.T. (en attente de justificatifs de la bibliothèque)	200.00 €
- Saône Lorraine	500.00 €
- Pêche « La Saône Vosgienne »	100.00 €
- ADP 88	200,00 €
- Crins Blancs	250.00 €
- Fanfare de Monthureux/Saône	

4 - BUDGET Commune : décision modificative (délibération n° 2024.07.05/04)

Une rampe d'accès au trottoir devant le magasin République va être posée rue des fabriques pour un montant de 320,00 €. Ce montant sera prélevé sur l'opération 483 "Palais du Cycle".

A l'unanimité, le Conseil accepte cette opération.

5 - ÉGLISE - annulation de la convention « facteur d'orgue » (délibération n° 2024.07.05/05)

Un contrat d'entretien de l'orgue a été passé avec Monsieur MANGEOL en mai. Celui-ci fait double emploi avec celui passé depuis 2009 avec Mr MARTEL qui désire continuer à fournir ses prestations. Il y a donc lieu de l'annuler. Les Conseillers, à l'unanimité, décident de rompre ce contrat passé en 2024.

6 - ÉGLISE - contrat maintenance et entretien de l'orgue (délibération n° 2024.07.05/06)

Monsieur MARTEL, nous fait une proposition pour l'entretien annuel de l'orgue soit 707,50 € TTC. Son entreprise étant passée d'un statut d'artisan à un statut d'auto entrepreneur.

Le Conseil, à l'unanimité, prend note du nouveau montant et décide de passer un contrat d'entretien.

7 - ANCIENS ABATTOIRS : contrat annuel entretien VMC (délibération n° 2024.07.05/07)

Monsieur DESVERNES propose un contrat annuel concernant le contrôle et l'entretien de la VMC des anciens abattoirs pour un montant de 264,00 € TTC par les Ets MATHIS ET PHILIP à compter du 1^{er} janvier 2025, celle-ci étant actuellement sous garantie constructeur.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

8 - ÉCLAIRAGE PUBLIC : modification des horaires (délibération n° 2024.07.05/08)

Dans sa séance du 28 octobre 2022, le Conseil avait, par mesure d'économie d'énergie, décidé d'interrompre l'éclairage public de 22 h à 6 h.

A la demande de plusieurs commerçants, d'associations et de particuliers Monsieur le Maire propose les horaires suivants 24 h à 6 h. Il précise qu'une partie du centre ville est déjà équipée en "leeds" ce qui se traduit par une

économie non négligeable. Ces nouveaux créneaux seront mis en place dès que possible.

A l'unanimité, le Conseil prend note de ces modifications.

Informations et questions diverses :

- les bacs à fleurs sur le pont de la Saône, rue de la République sont mis en place ;
- la réception des travaux de la rue de la République a eu lieu : problème avec certains plots de protection qui sont endommagés par des véhicules ;
- prochain marché vendredi 12 juillet, place des Terroirs ;
- feux d'artifice à la tombée de la nuit, bal populaire et buvette sur le stade Robert Claude le 13 juillet ;
- le prochain conseil se déroulera fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE



Darney, le 5 juillet 2024
Le Maire,
Yves DESVERNES

